



Le mini Max' est disponible à la mairie en libre service, à la médiathèque, à la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

Boulangerie - Commerce Multi Services **POULY**

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Les dimanches de 7h30 à 13h. Fermé les mercredis.



Maxent d'autrefois...

Transmettons nos souvenirs

Ateliers proposés par le
Centre Communal d'Action Sociale

Prochain atelier

le mardi 20 février à 16 heures

Salle du conseil municipal - Mairie de Maxent

N'hésitez pas à apporter avec vous
objets, photos, recueils d'anecdotes, chansons...



En 2024, les ateliers seront organisés toutes les 6 semaines. Ils seront axés sur la vie dans les villages, les artisans et les commerces dans la campagne ; la vie et l'évolution du monde agricole : les comices agricoles et les fêtes, etc.

L'équipe sera ravie d'accueillir de nouveaux participants. Toutes les idées mises en commun ne peuvent qu'enrichir cette belle aventure.

Anciens combattants : une journée sur les plages du débarquement



Dans le cadre de notre devoir de mémoire intergénérationnel, l'association des anciens combattants et citoyens de la paix de la commune organise une journée sur les plages du débarquement. « Cette journée fait partie des actions lancées tous les deux ans depuis 2018 afin de ne pas oublier ceux qui sont tombés hier pour garantir notre liberté d'aujourd'hui, explique Roland Pépin, le président de l'association. En effet, pour commémorer le 80ème anniversaire du débarquement, l'association a décidé de proposer un parcours mémoriel autour de cet événement. »

Ce parcours est articulé autour de trois points. Tout d'abord, la « mise dans l'ambiance », ou préparation intellectuelle, pour les enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles de Maxent (cible privilégiée pour ce devoir de mémoire). Étienne Rouaud, étudiant en histoire et citoyen de la paix, interviendra pour expliquer aux élèves les événements qui ont provoqué la guerre et l'intervention de nos alliés lors de la libération. Le mercredi 17 avril aura lieu une visite de quelques sites de Normandie avec la participation d'un conférencier qui évoquera des faits historiques, fournira des explications et autres anecdotes sur le débarquement et ses conséquences. L'association participera aux cérémonies de la célébration de la commémoration de la fin de la guerre de 1939-1945 organisées au monument aux morts le 8 mai prochain, avec les jeunes et toute la population de la commune.

« Alors que la guerre fait de nouveau rage en Europe, notre devoir de mémoire n'en est que plus important et incontournable », souligne Dominique Faye, secrétaire de l'association.

Les classes 04 se préparent...

Si vous êtes né(e) en 2014, 2004, 1994, 1984, 1974, 1964, 1954, 1944, 1934, 1924, sans oublier les petits bouts nés en 2024, cet article vous concerne.

Les classes 04 de Maxent, organisées par les jeunes de 20 ans, se dérouleront le samedi 21 septembre 2024. Vous trouverez des urnes à la boulangerie et à la mairie de Maxent dans lesquelles vous pourrez glisser vos coordonnées.

Il est également possible de transmettre vos informations via ce mail : classesdemaxent@gmail.com, ou par téléphone au 06 13 40 72 46.

Pour participer à l'organisation, n'hésitez pas à nous contacter : vous êtes les bienvenus !

Pour la Chandeleur, on fait sauter les crêpes !

Pour env. 20 crêpes | 400g de farine fluide, 40cl de lait demi-écrémé, 40cl d'eau, 2 sachets de sucre vanillé, 4 c.s. de sucre roux, 4 œufs, 50 à 60g de beurre demi-sel fondu, 1 pincée de sel, rhum (facultatif).

Mélanger la farine et les liquides. Ajouter les œufs, les sucres, le beurre et le rhum. Laisser reposer 2 heures. Verser une louche de pâte dans la crêpière et laisser cuire 2 à 3 minutes de chaque côté.





pour tous, toute la vie, partout

Rejoignez l'ADMR de Plélan-le-Grand

L'ADMR de Plélan-le-Grand fait partie du 1er réseau associatif français de proximité dans le domaine du service de l'aide à la personne. L'association intervient sur plusieurs communes : Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial et Treffendel.

L'humain est au cœur de ses préoccupations et elle valorise le lien social. Elle a pour mission de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. Le professionnalisme des salariés et l'écoute des bénévoles contribuent à délivrer un service adapté à chacune des personnes accompagnées et à entretenir le lien social. Pour tous et à tous les âges de la vie, l'association propose une large gamme de services : aide au lever/au coucher, à l'habillage, aide à la toilette, aide à la préparation et à la prise des repas, entretien du logement et du linge, accompagnement et sorties, livraison des repas. Sur le territoire communautaire, le besoin en accompagnement des personnes est en constante augmentation et l'ADMR tient à y répondre tout en portant attention à la qualité de ses services.

En outre, grâce au soutien financier du Conseil départemental, l'association s'est engagée à améliorer les conditions de travail du personnel d'intervention. C'est dans cet objectif, qu'elle a décidé d'agrandir sa flotte de véhicules de service cette année.

Que vous soyez bénévole ou en recherche d'emploi, n'hésitez pas à contacter l'ADMR par mail : plelan.asso@admr35.org, ou par téléphone au 02 99 06 96 97.



L'association Triolet 24 a réuni ses élèves pour un mini-concert à Plélan-le-Grand. Une dizaine d'instrumentistes étaient réunis autour des classes d'éveil. Ce fut l'occasion pour les élèves ayant commencé la pratique d'un instrument en septembre de présenter leur travail. Une soixantaine de spectateurs ont pu profiter de cette pause musicale dans une ambiance conviviale.

Triolet 24 fête ses 30 ans d'existence cette année. Pour cette occasion, un concert anniversaire sera organisé le 30 mars 2024.

Suivez toutes nos actualités sur notre site : www.triolet24.fr
ou notre page Facebook : Triolet-24-Ecole-de-Musique
TRIOLET 24 | 11 rue de Bruz | 35310 Bréal-sous-Montfort
Email : dir.info@triolet24 | Tél. 02 99 60 00 16

Haies bocagères : mode d'emploi



Une haie bocagère est une haie composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes disposés en strates différenciées. Généralement, elle est constituée de végétaux locaux indigènes, qui poussent sans souci et sont adaptés à la fois au climat et au sol de la région.

Pourquoi les préserver ?

Éléments essentiels de la biodiversité et des corridors écologiques, les haies bocagères jouent un rôle majeur pour le maintien de la qualité des sols et de l'eau. Dans ce contexte, les haies bocagères font l'objet d'une protection différenciée selon leur localisation et leur entretien peut être soumis à une autorisation municipale.

Pour tout renseignement, contacter le service urbanisme de la collectivité (jeudi matin entre 9 et 12 heures).



SMICTOM
collecte de déchets



Bac vert : les mardis 13, 20, 27 février ; les mardis 5 et 12 mars.

Bac jaune : les jeudis 15 et 29 février ; les jeudis 14 et 28 mars.

Sortir les bacs la veille, (horaires de passage variables), poignées vers la rue, couvercles fermés, au bord du trottoir.

Permanence gendarmerie de Plélan-le-Grand : mercredi et samedi, de 14h à 18h | Tél. 02 99 06 81 05

Permanence Restos du Cœur : Montfort-sur-Meu, La Côtélais, le jeudi de 9h à 12h | Tél. 02 99 07 13 89

L'association **Alcool Assistance** organise des groupes de parole à la salle Pierre Jacquez Helias de Bréal-sous-Montfort.

- **Groupe ENTOURAGE** : 4ème mardi du mois à 20 heures.

- **Groupe MIXTE** : 1er vendredi du mois à 20 heures.

- **Groupe MALADE** : 1er et 3ème vendredis du mois à 19 heures.

SUPERLOTO
SAMEDI 16 MARS 2024
MAXENT

1 BON D'ACHAT DE 500€
1 BON D'ACHAT DE 250€
1 BON D'ACHAT DE 200€
1 BON D'ACHAT DE 150€
1 BON D'ACHAT DE 100€

20H - SALLE POLYVALENTE - OUVERTURE DES PORTES À 18H

PAS DE RÉSERVATION
ORGANISÉ PAR L'APEL DE L'ÉCOLE ST JOSEPH

GALETTES SAUCISSES, FRITES,
SANDWICHS, CRÊPES, CONFISERIES

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 33 de février 2024.